Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste
Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0
M.R.C. des Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité
Avis public
Règlement n ${ }^{0} 515$
À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue 15 juillet 2024, le règlement suivant a été adopté :
«Règlement n ${ }^{\circ} 515$ modifiant le Règlement n ${ }^{\circ} 476$ concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges »
Ledit règlement est disponible sur demande, en communiquant au bureau municipal, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 . Il est aussi disponible sur le site Web de la municipalité au https://www.notredamedesneiges.qc.ca

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le . $\qquad$ 2024.

## skhakdhekhaskhakshth

Signé : Danielle Ouellet
Adjointe au directeur général et greffière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence: «Règlement $n^{0} 515$ modifiant le Règlement $n^{0} 476$ concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges »

Je soussignée, Danielle Ouellet résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le. 18 juillet 2024 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le site Internet de la municipalité https://www.notredamedesneiges.qc.ca Entre 8 h 30 et 18 h 00 , en foi de quoi, ce certificat est donné le. $\qquad$ 2024.
khtoghskhdskhakshdkshedhsk
Signé : Danielle Ouellet
Adjointe au directeur général et greffière

